

PLAN DE COURS

ORT-6533 : Stage III

NRC 21405 | Hiver 2023

Préalables : ORT 6016 ET ORT 6021 ET ORT 6025 ET ORT 6102 ET ORT 6126 ET ORT 6144 ET ORT 6502	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3

Ce stage vise à développer chez l'étudiant les attitudes et habiletés requises pour l'évaluation des troubles de la parole et du langage et pour l'intervention grâce à la mise en œuvre d'un plan d'intervention.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 9 janv. 2023 au 21 mars 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=150549>

Coordonnées et disponibilités

Anne-Marie Lanoue, M.O.A. orthophoniste
Responsable de formation pratique
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4225 B
anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 413183

Marianne Croteau, M.P.O. orthophoniste
Chargée d'enseignement clinique
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4225 B
marianne.croteau@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 405511

Disponibilités

Anne Marie Lanoue et Marianne Croteau se partagent la coordination des stages en orthophonie. Vous pouvez donc communiquer avec l'une ou l'autre pour toutes questions relatives aux stages.

Secrétariat des stages

stages.ortho@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418 656-2131 poste 402033
Télec. : 418 656-5476

Soutien technique

Centre Techno-pedago (FM)

Pavillon Ferdinand-Vandry

www.fmed.ulaval.ca 

techno-pedago@fmed.ulaval.ca

418 656-2131, poste 413057

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	8 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h 30

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif terminal	4
Compétences et apprentissages clés	4
Approches pédagogiques	4
Contrat d'apprentissage	4
Activités à réaliser	4
Responsabilités de la stagiaire	5
Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision	5
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	6
Nature des évaluations	6
Calendrier des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Appréciation du stage par l'étudiant	7
Plan de développement des compétences (savoir-faire ou savoir-être)	7
Réflexion sur votre plan de développement des compétences	7
Critères généraux d'évaluation	7
Gestion des délais	8
Politique de la langue française	8
Évaluation de l'enseignement	8
Demande de révision d'une note	8
Annulation ou interruption de stage	8
Conséquence d'un échec de stage	8
Abandon en cours de stage	8
Accommodement pour étudiants en situation d'handicap	9
Plagiat et autres manques d'intégrité	9
Matériel didactique	9
Liste du matériel obligatoire	9
Médiagraphie et annexes	9
Références	10

Description du cours

Introduction

Ce stage s'effectue durant le 5^e trimestre du programme. Vous pouvez consulter la maquette des cours du programme dans le référentiel, afin de le situer par rapport aux autres cours du programme.

Horaire: 18 jours à raison de 2 jours/semaine (les lundis et mardis) pendant 9 semaines (entre le 9 janvier et le 21 mars). Le stage peut aussi être réalisé en modalité hybride avec une période intensive au début du mois de janvier (dès le 3 janvier) ou durant la relâche (6 au 10 mars). Exceptionnellement, le stage peut aussi être effectué de façon intensive en avril (à partir du 11 avril).

Crédits: Trois crédits seront accordés pour ce stage de 126 heures.

Objectif terminal

Mettre en pratique, en milieu clinique, les compétences développées depuis le début de la formation en orthophonie, soit:

- L'expertise clinique
- La communication
- La collaboration
- L'érudition
- La promotion de la santé
- Le professionnalisme
- La gestion.

Compétences et apprentissages clés

Les objectifs spécifiques sont précisés à l'intérieur de la grille d'évaluation des compétences du stage 3, disponible dans la section "Contenu et activités".

Approches pédagogiques

Ce stage vise le développement des attitudes et des habiletés requises pour l'évaluation et la rédaction d'un plan d'intervention orthophonique, en plus de la participation à la mise en œuvre du plan d'intervention. Il est réalisé majoritairement sous supervision directe s'il s'agit d'une nouvelle clientèle pour la stagiaire. Par contre, si un stage a déjà été effectué auprès de cette clientèle, une supervision indirecte peut être réalisée à partir de la mi-stage. Des rétroactions seront offertes sur une base régulière, afin de favoriser la progression des apprentissages. L'étudiante devra aussi réfléchir à ses propres interventions en identifiant ses forces et ses points à améliorer.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est l'outil nécessaire au démarrage du stage et à la poursuite des objectifs du stage. Cela permet d'amorcer le stage sur la base d'une compréhension mutuelle des attentes respectives.

Activités à réaliser

Au terme de son stage, la stagiaire aura :

- préparé et réalisé seul une évaluation formelle ou une réévaluation;
- rédigé un rapport d'évaluation et un plan d'intervention orthophonique associé;
- expliqué les résultats et le plan d'intervention à la personne usagère ou à ses proches (si cela est impossible, une mise en situation pourrait être réalisée avec l'orthophoniste);

- eu la responsabilité de préparer (après discussion avec l'orthophoniste) et de réaliser au moins deux suivis par jour (planification et réalisation du traitement incluant la mesure du progrès). Une gradation peut être réalisée pour cet objectif. Par exemple: réalisation autonome d'une seule activité par thérapie puis deux et ainsi de suite jusqu'à une prise en charge totale au plus tard à la mi-stage.
- eu l'occasion de mettre en pratique les techniques de facilitation et d'incitation de la communication. À NOTER: une emphase particulière doit être portée à cet objectif au cours de ce stage;
- participé à des activités d'évaluation et d'intervention variées en collaboration avec l'orthophoniste;
- participé aux plans d'intervention et aux discussions de cas.

Responsabilités de la stagiaire

- Contacter l'orthophoniste **dès la confirmation du stage** pour préciser les coordonnées de la première rencontre et vérifier les exigences de préparation au stage.
- **Dès la confirmation du stage**, vérifier sur le site [Info-Orthophonie](#) et compléter toutes les démarches administratives requises par le milieu de stage en s'assurant de respecter les délais prescrits.
- Faire les lectures préparatoires suggérées par l'orthophoniste ou consulter les tests recommandés, si applicable.
- Remplir la section de l'étudiante du contrat d'apprentissage (disponible dans la section "Contenu et activités") avant le début du stage et la présenter à l'orthophoniste en début de stage.
- Dès le début du stage, discuter des objectifs du stage avec l'orthophoniste, compléter le contrat d'apprentissage et le signer.
- Rédiger le journal de bord, si demandé par l'orthophoniste, afin de faciliter la réflexion sur les actions et l'attitude en stage.
- Compléter la grille d'auto-évaluation mi-stage, disponible sur l'intranet, et en discuter avec l'orthophoniste. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *commentaires*.
- Compléter la grille d'auto-évaluation de fin de stage, disponible sur l'intranet, avant la date prévue pour l'évaluation finale avec l'orthophoniste.
- Compléter le questionnaire Appréciation du stage par l'étudiante (disponible dans la section "Évaluations et résultats" de ce site) et en discuter avec l'orthophoniste une fois l'évaluation du stage complétée. Le questionnaire est disponible jusqu'au 12 mai.
- Remplir les deux grilles de statistiques des activités cliniques et les faire signer par l'orthophoniste à la fin du stage.
- Remettre les deux grilles de statistiques au secrétariat des stages au plus tard une semaine suivant la fin du stage.

Secrétariat des stages

Programme d'orthophonie/Département de réadaptation

Université Laval

Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4225

1050, avenue de la Médecine

Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131 poste 402033

Télécopieur : 418 656-5476

Courriel : stages.ortho@fmed.ulaval.ca

Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision

- Discuter et signer le contrat d'apprentissage avec l'étudiante dès la première ou la deuxième journée de stage. Discuter des compétences à améliorer chez l'étudiante et des moyens à mettre en place.
- Respecter les dispositions de [la Loi 2](#), visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.
- Permettre à la stagiaire de participer à des activités cliniques directes.
- Planifier un horaire permettant à l'étudiante de réaliser une évaluation formelle, de rédiger un plan d'intervention orthophonique (PIO) et d'effectuer au moins deux suivis par jour.
- Corriger le rapport d'évaluation et le plan d'intervention orthophonique.
- Planifier du temps de discussion quotidien.
- Réaliser une évaluation mi-stage à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 3 disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura préalablement complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.
- À la mi-stage, contacter la personne responsable de la coordination des stages si des difficultés importantes sont notées ou si la réussite du stage est questionnée.
- Contresigner la grille compilant les heures d'activités cliniques préparée par la stagiaire.
- Réaliser l'évaluation finale à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 3 disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura préalablement complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.

* Pour les orthophonistes qui n'ont pas d'IDUL, l'évaluation peut être complétée à l'aide du formulaire Word disponible sur le site web des stages en orthophonie. L'évaluation complétée et signée doit être envoyée au secrétariat des stages.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Documents et informations communes à tous les stages	
Documents du stage 3	
Plan de développement	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Nature des évaluations

1. Aspect formatif : tout au long du stage, une rétroaction formative sera offerte par le superviseur à la suite des diverses activités cliniques réalisées par l'étudiant.
2. Aspect sommatif : est réalisée par la complétion, par le superviseur, de la grille d'évaluation à la fin du stage.

Calendrier des évaluations

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Appréciation du stage par l'étudiant	Du 9 janv. 2023 à 08h00 au 12 mai 2023 à 23h00	Individuel
Plan de développement des compétences (savoir-faire ou savoir-être)	Du 12 déc. 2022 à 08h00 au 4 janv. 2023 à 16h30	Individuel
Réflexion sur votre plan de développement des compétences	Du 28 févr. 2023 à 08h00 au 20 mars 2023 à 08h00	Individuel

L'évaluation de ce stage portera exclusivement sur l'évaluation complétée par le superviseur de stage.

L'échelle de notation suivante doit être utilisée pour l'évaluation du stage par le superviseur :

Notation	Signification
4	L'étudiant(e) démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	L'étudiant(e) démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	

	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de l'étudiant(e) sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant dans le développement de cette compétence.
s/o	Sans objet. Compétence non-évaluée

L'étudiant sera évalué en fonction du niveau attendu pour chacune des sous-compétences évaluées. Les niveaux attendus sont précisés dans la grille d'évaluation en ligne et sont disponibles dans la section "Contenu et activités".

L'obtention de la note de passage (67%) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour les sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionalisme*, l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par l'équipe de la coordination des stages du programme d'orthophonie.

La note finale de ce stage est indiquée avec l'échelle P (succès) ou N (échec).

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Appréciation du stage par l'étudiant

Titre du questionnaire :	Appréciation du stage par l'étudiant
Période de disponibilité :	Du 9 janv. 2023 à 08h00 au 12 mai 2023 à 23h00
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Directives :	Compléter le questionnaire suivant concernant votre appréciation du stage 3.

Plan de développement des compétences (savoir-faire ou savoir-être)

Titre du questionnaire :	Plan de développement des compétences (savoir-faire ou savoir-être)
Période de disponibilité :	Du 12 déc. 2022 à 08h00 au 4 janv. 2023 à 16h30
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel

Réflexion sur votre plan de développement des compétences

Titre du questionnaire :	Réflexion sur votre plan de développement (preuve)
Période de disponibilité :	Du 28 févr. 2023 à 08h00 au 20 mars 2023 à 08h00
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (La moyenne des résultats sera calculée)
Mode de travail :	Individuel
Directives :	À la lumière des moyens mis en place pendant votre stage 3, veuillez compléter les trois questions suivantes.

Critères généraux d'évaluation

Les critères généraux d'évaluation sont en lien avec les objectifs spécifiques (voir la grille d'évaluation du stage 3) et le [Règlement des études](#) de l'Université. Les objectifs spécifiques s'inscrivent à l'intérieur des compétences développées au programme d'orthophonie: l'expertise clinique, la collaboration, la communication, l'érudition, le professionnalisme et la gestion.

Gestion des délais

Le professionnalisme se manifeste notamment par la ponctualité et l'assiduité de l'étudiant en stage. Ces comportements sont attendus de la part de l'étudiant en stage et seront évalués par le superviseur.

Si, pour des motifs sérieux, l'étudiant doit s'absenter de son stage, il doit en informer le superviseur dès que l'absence est connue et prendre entente avec lui pour reprendre la ou les journées de stage manquées.

Politique de la langue française

La qualité de la langue sera évaluée par le superviseur à l'intérieur de la grille d'évaluation du stage. Dans le cadre du stage, l'étudiant doit rédiger tous les documents dans un français de qualité.

Évaluation de l'enseignement

À la fin du stage, l'étudiant doit compléter le questionnaire "Appréciation du stage par l'étudiant". Il est suggéré que le stagiaire présente le contenu de ce questionnaire à son superviseur.

Demande de révision d'une note

L'étudiant désirant déposer une demande de révision de notes ou d'une évaluation doit se présenter au Bureau de la gestion des études (VDN-4265) afin de se procurer le formulaire officiel prévu à cet effet. Seules les demandes présentées par le biais de ce formulaire seront analysées.

Annulation ou interruption de stage

Le non-respect des articles du code de déontologie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec peut mener à l'interruption du stage, à la suite d'une entente entre le superviseur et l'université.

De plus, chaque étudiant a la responsabilité d'informer les coordonnatrices universitaires, ainsi que son superviseur, de toute situation ou de tout événement pouvant nuire à ses apprentissages ou limiter les tâches à accomplir. Prenez note que dans plusieurs milieux, le retrait préventif est systématique en cas de grossesse. Il est alors de la responsabilité de l'université de s'assurer que les étudiantes connaissent les risques liés à leur présence en milieu de travail, dans le contexte du respect des politiques existantes dans l'établissement. Il est aussi de la responsabilité de l'université de trouver des options alternatives à l'étudiante.

Conséquence d'un échec de stage

La réussite du cours ORT-6533 Stage 3 cours est obligatoire à la poursuite du programme. En cas d'échec, conformément à l'article 357 c) du Règlement des études, l'étudiant peut être exclu du programme.

Abandon en cours de stage

Comme précisé dans la politique "Validité des stages dans les programmes de réadaptation" disponible sur le site Info-Réadaptation:

Selon le Règlement des études, l'étudiante ou l'étudiant qui désire abandonner un stage doit le faire dans le délai indiqué par le calendrier universitaire ou au prorata de la durée de l'activité dans le cadre d'un calendrier particulier. L'étudiante ou l'étudiant doit toujours consulter sa direction de programme avant de prendre la décision d'abandonner un stage. L'étudiante ou l'étudiant peut abandonner un stage sans autorisation et sans échec s'il ou elle a complété moins de 25% du stage. Celui-ci devra être repris l'année

suivante. L'étudiante ou l'étudiant qui abandonne un stage sans autorisation après avoir complété plus de 25% de celui-ci, se voit attribuer un échec à son stage. Toujours selon le Règlement des études, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir l'autorisation de la direction de programme pour s'y inscrire de nouveau.

Accommodement pour étudiants en situation d'handicap

ÉTUDIANTS AYANT UNE SITUATION DE HANDICAP LIÉE À UNE LIMITATION FONCTIONNELLE PERMANENTE

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Plagiat et autres manques d'intégrité

Règles disciplinaires, plagiat et autres manques d'intégrité

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Plus spécifiquement, toute infraction, dont le plagiat, doit être sanctionnée sévèrement.

Les comportements suivants sont des exemples de conduites pouvant entraîner des sanctions allant de la réprimande, à l'expulsion de l'Université ou au rappel du diplôme:

- Obtenir des questions et/ou des réponses d'épreuve d'évaluation sommative.
- Utiliser des travaux d'autres personnes ou en tirer des passages sans en indiquer la source.
- Utiliser un même travail pour des évaluations différentes ou pour des cours différents.
- Utiliser des données provenant de sources non permises durant une évaluation.
- Soutenir ou aider un autre étudiant à commettre une infraction.
- Capter, enregistrer, avec image ou non, photographier ou filmer une personne membre de l'Université à son insu et sans son consentement, à l'occasion d'une activité d'enseignement, de recherche ou de création, de même que conserver ou diffuser un tel enregistrement, photographie, film ou image.

Les cas de fraude intellectuelle et de plagiat seront acheminés au comité de discipline de l'Université Laval qui déterminera la sanction conséquente.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).

Du matériel spécifique au milieu de stage peut être exigé par l'orthophoniste en charge de la supervision.

Le Centre Apprentiss met à la disposition des stagiaires une grande diversité de matériel d'évaluation et d'intervention qui peut être consultée en préparation au stage.

Références

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).